

Réf. : DAJP/2021-284

**Nomination de chargés de mission
2021-2022****LE PRÉSIDENT**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la délibération n°2020-71 du conseil d'administration en date du 30 novembre 2020 portant élection de M. Arnaud GIACOMETTI en qualité de Président de l'université de Tours ;

Vu la délibération n°2021-12 du conseil d'administration en date du 18 janvier 2021 approuvant l'attribution d'une décharge de service aux chargés de mission désignés par le Président

Vu l'information donnée aux membres du conseil d'administration, lors de la séance du 14 décembre 2020, quant à la nomination en qualité de chargé de mission de M. Pascal CHAREILLE, relatée dans la délibération n°2021-05 du conseil d'administration en date du 18 janvier 2021 ;

Vu l'information donnée aux membres du conseil d'administration, lors de la séance du 18 janvier 2021, quant à la nomination en qualité de chargé de mission de M. Jamie SMITH, M. Pascal ROBERT, Mme Carine BERBERI, Mme Christine FAUVELLE-AYMAR et M. Pascal VAUDIN, relatée dans la délibération n°2021-15 du conseil d'administration en date du 8 mars 2021 ;

Vu l'information donnée aux membres du conseil d'administration, lors de sa séance du 8 mars 2021, quant à la nomination en qualité de chargés de mission de M. Jérôme CASAS et M. Marc DEBONNEAU ;

DÉCIDE**Article 1^{er} : Nomination de chargés de mission**

Sont nommés chargés de mission :

- Mme Carine BERBERI : Chargée de mission « Relations internationales »
- M. Pascal CHAREILLE : Chargé de mission « Offre de formation » ;
- M. Jérôme CASAS : Chargé de mission pour le projet HRS4R ;
- M. Marc DEBONO : Chargé de mission pour le Français Langue étrangère et la Francophonie ;
- Mme Christine FAUVELLE-AYMAR : Chargée de mission « Projets numériques au service de la formation » ;
- M. Pascal ROBERT : Chargé de mission « Coordination de la certification PIX/C2iP » ;
- M. Jamie SMITH : Chargé de mission « Coordination des CRL » ;
- M. Pascal VAUDIN : Chargé de mission « Santé et bien-être ».

Article 2 : Durée de la mission

La durée des missions énoncées à l'article 1^{er} est d'une année à compter des dates énoncées au deuxième alinéa de l'article 3.

Article 3 : Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication au Recueil des actes.

Les nominations prennent effet à compter des dates suivantes :

- Pour M. Pascal CHAREILLE : 14 décembre 2020 ;



- Pour M. Jamie SMITH, M. Pascal ROBERT, Mme Carine BERBERI, Mme Christine FAUVELLE-AYMARD et M. Pascal VAUDIN : 18 janvier 2021 ;
- Pour M. Jérôme CASAS et M. Marc DEBONO : 8 mars 2021.

Article 4 : Exécution

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 2 avril 2021

Le Président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le : 02/04/2021
Transmise au Recteur le : 02/04/2021